

Pour les amoureux d'Histoire et la "vraie" pas celle qui est tronquée !

Article rédigé par , le 06 avril 2017

Oui, c'est Louis XVI : le saviez-vous ?

Louis XVI décida de soulager son peuple en le dispensant du droit de Joyeux Avènement, impôt perçu à chaque changement de règne.

Louis XVI, créa le corps des pompiers.

Louis XVI, autorisa l'installation de pompes à feu, pour approvisionner Paris en eau de manière régulière.

Louis XVI, créa un mont-de-piété à Paris pour décourager l'usure et venir en aide aux petites gens.

Louis XVI, abandonna aux équipages de ses vaisseaux le tiers de la valeur des prises qui lui était réservé en temps de guerre.

Louis XVI, décida d'aider l'abbé de l'Epée dans son œuvre pour l'éducation des « sourds-muets sans fortune » auquel il enseignait un langage par signes de son invention. Le Roi lui versa alors une pension de 6000 livres sur sa propre cassette, contre l'avis de l'archevêché qui soupçonnait cet homme de jansénisme.

Louis XVI, dota l'école de Valentin HAUY pour les aveugles.

Louis XVI, donna l'ordre à ses commandants de vaisseaux de ne point inquiéter les pêcheurs Anglais et obtint la réciproque pour les pêcheurs Français.

Louis XVI, donna le droit aux femmes mariées et aux mineurs de toucher eux même leur pensions sans demander l'autorisation de leur mari ou tuteur.

Louis XVI, ordonna aux hôpitaux militaires de traiter les blessés ennemis « comme les propres sujets du Roi » 90 ans avant la 1ere convention de Genève !

Louis XVI, décida d'abolir le servage et la main morte dans le domaine royal et le droit de suite qui permettait aux seigneurs de faire poursuivre les serfs ou mainmortables qui quittaient leur domaine.

Louis XVI, ordonna l'abolition de la question préparatoire et préalable (torture)

Louis XVI, accorda le premier, le droit de vote aux femmes dans le cadre de l'élection des députés à l'assemblée des états généraux.

Louis XVI, décida de faire construire à ses frais, des infirmeries « claires et aérées » dans les prisons.

Louis XVI, s'inquiéta du sort qui était réservé aux prisonniers détenus en préventive de par leur inculpation, avant le procès. Par ailleurs, il décida de leur accorder une indemnité ainsi qu'un droit d'annonce dans le cas où leur innocence serait reconnue lors de leur procès (sujet d'une étonnante actualité) !

Louis XVI, supprima de très nombreuses charges de la maison de Roi (plus du tiers).

Louis XVI, permit aux femmes d'accéder à toutes les maîtrises.

Louis XVI, finança tous les aménagements, de l'hôtel-Dieu pour que chaque malades ait son propre lit individuel.

Louis XVI, employa le 1er, l'expression « Justice sociale ».

Louis XVI, fonda un hôpital pour les enfants atteints de maladies contagieuses, aujourd'hui nommé : « Hôpital des enfants malades »

Louis XVI, créa le Musée des Sciences et Techniques, futur Centre National des Arts et Métiers.

Louis XVI, fonda l'école des mines.

Louis XVI, finança sur ses propres fonds, les expériences d'aérostation des frères Montgolfier.

Louis XVI, finança également les expériences de Jouffroy pour l'adaptation de la machine à vapeur à la navigation.

Louis XVI, exempta les Juifs du péage corporel et autres droits humiliants.

Louis XVI, accorda sept millions aux victimes du froid excessif en 1784.

Louis XVI, accorda des pensions de retraites, à tous ceux qui exerçaient une profession maritime.

Louis XVI, demanda l'établissement annuel de la balance du commerce.

Louis XVI, créa le droit de propriété des auteurs et compositeurs de musique.

Louis XVI, accorda l'état-civil aux non-catholiques.

Louis XVI, créa l'Ecole de musique et de danse de l'Opéra de Paris et le musée du Louvre.

Source : « *Louis XVI a la parole* » de Paul et Pierrette GIRAULT de COURSAC, éd de l'OEIL